

DÉCLARATION LIMINAIRE DE FORCE OUVRIÈRE AU CCAS DU 09 OCTOBRE 2025

Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Force Ouvrière tient à dénoncer en CCAS les conclusions préoccupantes de la CPPS qui s'est tenue le 3 octobre dernier.

Lors de cette séance, l'administration a imposé une augmentation de 14 % des tarifs des options du marché ALAN.

À la suite d'un partage des voix, et en dépit du Règlement intérieur qui prévoit la poursuite des discussions en cas d'absence de majorité, l'administration a décidé unilatéralement d'appliquer cette hausse dès le 1er janvier 2026.

Cette augmentation sera exclusivement supportée par les agents ayant souscrit à cette option, la participation de l'employeur demeurant plafonnée à 5 €.

Force Ouvrière dénonce cette décision contraire à l'esprit du dialogue social.

Force Ouvrière souhaite rappeler aujourd'hui sa position sur le protocole d'accord ministériel relatif à la redynamisation de notre modèle d'action sociale, proposé à l'issue d'une longue période de négociation.

Notre organisation syndicale a pris la décision de signer ce protocole, car il apporte de premières avancées concrètes en réponse aux revendications que nous portons depuis plusieurs années.

Nous saluons notamment :

- La mise en place d'un CESU ministériel pour les enfants de 6 à 12 ans, venant compléter le dispositif existant pour les plus jeunes.
- La création d'une garantie locataire pour les agents de plus de 30 ans, sécurisant leurs loyers et élargissant la protection jusque-là réservée aux plus jeunes ou aux salariés du privé.
- La recherche d'une meilleure répartition des crédits d'initiative locale pour soutenir l'action des CLAS sur tout le territoire.
- La poursuite de l'harmonisation des subventions repas pour les agents des DIR, DIRM et sites isolés, avec un suivi régulier et la volonté affichée de développer des solutions locales de restauration.
- La valorisation de l'investissement des acteurs de l'action sociale, présidents et secrétaires de CLAS ainsi que bénévoles, avec la garantie que leur engagement ne pénalisera plus leurs carrières et la mise en place d'entretiens annuels de reconnaissance.

- L'amélioration de la communication sur les prestations et la réduction des délais de traitement, en particulier dans les situations d'urgence.

Cependant, nous tenons à rappeler que des insuffisances demeurent :

- Le montant de l'arbre de Noël, limité à 40 € par enfant, reste insuffisant au regard de notre revendication de 50 €.
- Les crédits CIL stagnent à 901 000 €, loin du million d'euros que nous jugeons indispensable pour soutenir la cohésion sociale et les activités de terrain.
- Plusieurs mesures restent conditionnées à des arbitrages budgétaires, ce qui laisse planer un doute sur leur mise en œuvre effective.

Nous devons également souligner qu'à ce jour, ce protocole n'est pas encore assuré d'obtenir un accord majoritaire.

Quoi qu'il en soit, Force Ouvrière restera mobilisée en CCAS pour que l'action sociale ministérielle ne se limite pas à un affichage, mais qu'elle devienne un véritable levier d'égalité, de cohésion et d'amélioration des conditions de vie des personnels.

Enfin, notre signature réaffirme notre attachement au modèle d'action sociale ministérielle et notre vigilance face aux tentatives d'harmonisation interministérielle qui risqueraient d'en réduire la portée. Nous attendons, sur ce sujet, le même niveau d'engagement de la part de nos futurs ministres.

Nous vous remercions de votre attention.